

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-23/2022**

**Date de convocation et d'affichage : 29 avril 2022**

**Objet : Approbation de la convention du service commun administration mission fiscalité.**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès.**

**Excusés : GIROT Dominique – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – SALATA Philippe.**

**Absents : VANDECASTEELE Corinne.**

**Procuration : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy à COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie à GARO Carine – SALATA Philippe à AUROUX François.**

**Marie-Hélène JUVENON a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
- ◆ Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- ◆ Vu la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2015 créant les services communs administration et technique,
- ◆ Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016 portant création des activités « Contrats publics-Achats » et « Finances » au sein du service commun administration,
- ◆ Vu la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant création de l'activité « Foncier – Gestion locative » (annexe 7) au sein du service commun administration,
- ◆ Vu la décision du Président de Valence Romans Agglo n°2020\_D076 regroupant les missions « Bureau d'études intercommunal », « Ateliers bâtiments » et « Patrimoine bâti » du service commun technique au sein d'une seule mission « Bâtiments », au périmètre d'intervention et aux modalités financières adaptés,

Considérant que, la commune adhère actuellement à la mission fiscalité du service commun administration.

Considérant qu'après plus de 5 ans de fonctionnement, une actualisation des conventions du service commun administration s'avère nécessaire au vu des évolutions de fonctionnement des services communs.

Considérant que, pour l'intégralité des missions des services communs administration incluant la mission fiscalité, les thématiques suivantes font notamment l'objet d'une actualisation :

- Modalités de sortie : afin d'éviter que la sortie d'un adhérent ne porte préjudice aux adhérents restants, la mise en œuvre systématique d'une étude d'impact en cas de sortie d'un adhérent est instaurée, en complément des modalités de répartition déjà prévues à la convention (répartition des biens, du personnel, etc.).  
L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.
- Architecture budgétaire : les budgets des services communs administratif et technique étant désormais individualisés au sein du budget général de Valence Romans Agglo et non plus dans des budgets

annexes, les clauses faisant mention de l'architecture budgétaire des en conséquence.

L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le 05/05/2022

ID : 026-212600969-20220504-D23\_2022-DE

- Modalités de gouvernance : afin de faciliter la mise en œuvre effective des instances de gouvernance et de garantir leur capacité à exercer leurs prérogatives, un comité de pilotage annuel de suivi est instauré auquel sont associés les représentants choisis par chacun des adhérents.  
Ce comité de pilotage pourra également être convoqué à d'autres occasions en cas de nécessité d'arbitrage (approbation d'une nouvelle adhésion, etc.).  
L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.

Considérant que, cette délibération a pour but d'approuver les nouvelles versions des conventions du service commun administration mission fiscalité intégrant les modifications énoncées ci-dessus, pour une application à compter de l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : BABILLON Agnès),**

**APPROUVE** la convention service commun administration mission fiscalité proposée par Valence Romans Agglo dans les conditions énoncées ci-dessous.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 5 mai 2022**

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

